

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FEVRIER 2015

Le 24 février 2015 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Bourgeois Liliane, Maire :

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, MARTINEZ, Mrs BERTRAND, COUASNON, GUERIN, LOHY, PAYAN, SAUNIER

Absents excusés : Mme LEMARCHAND Monique qui a donné pouvoir à M. LOHY François
Mme SALIOU Sandrine qui a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Liliane
Mr BRESSY Franck qui a donné pouvoir à Madame MARTINEZ Nathalie
Mr JACOB Benoit qui a donné pouvoir à Mme DUBOIS Véronique
Mr PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à Mr SAUNIER Alain

1- Syndicat Départemental de l'électricité et du Gaz (SIEGE) : groupement d'achat pour la fourniture d'énergie électrique

Suite à la disparition au 1^{er} janvier 2016 des tarifs règlementés de vente d'électricité, les collectivités publiques auront l'obligation de souscrire de nouveaux contrats. Pour nous accompagner dans la démarche de mise en concurrence, le SIEGE a décidé de constituer un groupement pour une mutualisation des achats ouvert à l'ensemble des collectivités du département. Cela concerne les sites de puissance électrique supérieure à 36 KW.

Pour la commune de Saint Pierre la Garenne deux compteurs sont concernés, celui de la mairie et de celui de l'école. L'éclairage public n'entre pas, à ce jour, dans le cadre de cette négociation.

Monsieur Lohy François a soulevé deux questions :

- Comment se fait la répartition de la facture ?
- Qui a la compétence pour la maintenance, cela fait-il parti de la négociation ?

Madame Bourgeois se renseigne auprès de SIEGE.

Après avoir délibéré l'assemblée municipale émet un avis favorable au projet par :

- 11 voix pour : Mmes Bourgeois, Dubois, Saliou (Pouvoir à Mme Bourgeois), Mrs Bertrand, Bressy (pouvoir à Mme Martinez), Guérin, Jacob (pouvoir à Mme Dubois), Payan, Paysant (pouvoir à M. Saunier), Saunier
- 1 voix contre : M. Couasnon
- 3 Absentions : Mmes Girbal, Lemarchand (pouvoir à M. Lohy), M. Lohy

2- Communauté de Communes « EURE MADRIE SEINE » (CEMS) : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi

Dans un projet global d'aménagement du territoire, la réglementation qui régit nos communes change. Le POS, plan d'occupation des sols, document d'urbanisme créé en 1967 devient caduc au 31 décembre 2015 au profit des nouveaux plans locaux d'urbanisme PLU mis en place en 2000.

A cela s'ajoute le SCoT ou Schéma de cohérence territoriale qui intègre :

- Le Grenelle II de l'environnement.
- La loi ALUR, Accès au logement et un Urbanisme Rénové.
- Diverses améliorations.

Concernant Saint Pierre la Garenne notre document d'urbanisme est un POS (caduc fin 2015), nous devons donc ouvrir un PLU, plan local d'urbanisme, avant la fin de l'année en prenant en compte les différents aspects du schéma de cohérence territoriale le SCoT. Pour cela deux possibilités s'offrent à nous.

Ouvrir un PLU, plan local d'urbanisme, en en gardant la maîtrise au niveau municipal, soit intégrer le plan local d'urbanisme intercommunal, PLUi, géré, quand à lui, par la communauté de communes EMS.

La question posée au conseil municipal est de ratifier ou non notre adhésion au PLUi. Après délibération et le constat qu'il reste de trop nombreuses interrogations quant au futur de notre pouvoir décisionnaire au niveau communal si nous adhérons au PLUi l'assemblée municipale a émis un avis défavorable au projet.

9 voix contre : Mmes GirbaL, Lemarchand (pouvoir à M. Lohy), Martinez, Mrs Bertrand, Bressy (pouvoir à Mme Martinez), Couasnon, Guérin, Lohy, Payan,

6 Abstentions : Mmes Bourgeois, Dubois, Saliou (pouvoir à Mme Bourgeois, Mrs Jacob (pouvoir à Mme Dubois), Paysant (pouvoir à M. Saunier), Saunier

3- Loyer logement communal :

Jusqu'à présent ce logement de 70 m2 environ, occupé par Mr Jacques Dominique, était exempt de loyer en contrepartie d'une fonction de gardiennage. Depuis peu ce logement est occupé par son fils Mr Guillaume JACQUES employé municipal à Saint Pierre La Garenne. Guillaume Jacques continuera à être attentif aux allées et venues et signalera à la mairie tous comportements suspects, ceci sans astreinte, et la mairie va établir un bail verbal fixant un loyer mensuel à 250 €.

Des travaux de remise en état de la maison seront réalisés par la mairie en 2015 changement des fenêtres et volets ainsi que des travaux d'isolation.

Après avoir délibéré l'assemblée municipale émet à l'unanimité un avis favorable au projet.

4- Remplacement des jeux situés dans la cour de l'école

Suite à un contrôle par l'entreprise APAVE de l'ensemble des jeux installés dans la cours de l'école sont obsolètes et doivent être changés. Après une réunion avec Madame Lamouche directrice de l'école il a été décidé que :

- Dans un premier temps, l'équipe municipale va se charger de démonter les jeux avant qu'ils ne deviennent dangereux pour les enfants.
- Puis acheter et installer au cours de l'année 2015 un nouvel ensemble de jeux.

5- Subvention téléthon

Alain Saunier a fait un point sur les manifestations liées au Téléthon de 2014, et a souligné quelques disfonctionnements. Rappel, ces manifestations étaient organisées bénévolement par une personne extérieure à la commune.

- Mauvaise organisation.
- Absence de communication.
- Dépassement du prévisionnel de frais.

Le bilan reste toutefois positif quant à la contribution des Saint Garennais à la journée du Téléthon. Environ 3700 € ont été reversés à l'association. Le coût pour la commune a été de 1800 € (1500 € de subvention auxquels il faut ajouter les 300 € de dépassement de frais.)

Après discussion et sur proposition de Stéphan Payan l'équipe municipale a décidé de faire profiter une association de notre région de cet élan de solidarité. Véronique Dubois nous mettra en rapport avec l'association Asperger située à Evreux qui viendra nous présenter leurs actions ; L'équipe municipale a décidé de prendre à sa charge l'organisation de ce projet.

6- Syndicat de Gestion Des Ordures Ménagères (SYGOM) : Projet de règlement des collectes des ordures ménagères

La SYGOM vient de mettre en place un règlement pour la collecte des ordures ménagères. Seront règlementés entre autres :

- Les horaires de mise et de retrait sur la voie publique des containers.
- Le conditionnement des ordures.

- La gestion des jours fériés.

Une communication sera faite à chaque foyer de notre commune. Attention à bien lire ce règlement et à le respecter car tout manquement pourra faire l'objet d'amendes.

Questions diverses :

- Madame le Maire :
- souhaite que très rapidement la commune dispose d'un logement en état pour faire face à toutes situations de relogement d'urgence de personnes suite à un sinistre. La commune dispose d'un logement vacant qui à faible frais pourrait être à disposition.
- prévoit d'embaucher une secrétaire à mi-temps. L'embauche se fera sous la forme d'un contrat emploi d'avenir ou au titre de la loi Fillon.
- Alain Saunier confirme l'installation de deux caméras de surveillance en 2015, Rue du Fond du Val (côté Eglise et côté Place de Notre Dame de la Garenne).

Pour mener à bien ce projet un pylône avec une antenne relai sera nécessaire. Le budget prévisionnel de ces travaux est d'environ 8000 € Subventionné à hauteur de 60% l'état au titre du programme des Zones Sécuritaires Prioritaires (ZSP)

- Nathalie Martinez a présenté à l'équipe municipale le Petit Saint Garennaï 2015. Madame le Maire et le conseil municipal l'ont chaudement remercié pour ce travail et son implication. Le Saint Garennaï sera dans toutes les boîtes de notre village avant la fin du mois de février. Martine Girbal donne, pour raison personnelle, sa démission à la commission de communication à laquelle elle participait.
- Péricolaire, cantine, garderie, Madame le Maire soulève les problèmes de discipline et de manquements aux règles du bien vivre ensemble. Décision du conseil municipal de la mise en place d'un règlement intérieur pour rappeler à l'ensemble des acteurs, parents d'élève et élèves, les devoirs et obligations de chacun. Madame le Maire a tenu à rappeler le coût pour notre commune et les difficultés rencontrées pour l'organisation de ces activités périscolaires et souhaite que la mise en place de ce règlement intérieur apaise et remobilise.
- Véronique Dubois signale aux membres du conseil la pollution de plus en plus importante par des excréments humain sur la voie publique, rue de la Muette et les rues avoisinantes. Elle évoque un problème de salubrité publique.....
- Mercredis 25 février une sirène sera installée à la mairie. Des essais seront planifiés en accord avec le plan communal de sauvegarde. L'ensemble de la population en sera informé par avis déposé dans les boîtes aux lettres

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.